

Bilan d'activité du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015
Site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
FR 820 1669



Source : JB BUTIN, juillet 2015

Août 2015

J.B. Butin

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I) Présentation du site	3
I.1. Fiche d'identité du site.....	3
I.2. Les enjeux du site.....	3
I.3. Structure animatrice du site	4
LES AXES DE TRAVAIL EN 2015	5
I) LA REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	5
I.1. Le suivi de la rédaction du DOCOB	5
I.2. Les réunions	6
I.2.1. Le 3 ^{ème} Comité de Pilotage local	6
I.2.2. Le 4 ^{ème} Comité de Pilotage local	6
II) THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC	6
III) ANIMATION DU SITE	6
IV.1. Les relations les services de l'Etat	6
IV.2. L'assistance technique pour les projets dans et en dehors du site	7
IV.3. Les liens avec d'autres structures gestionnaires, d'autres sites Natura 2000.....	7
RECAPITULATIF DU TEMPS DE TRAVAIL DURANT LE 1^{ER} SEMESTRE 2015	8
BILAN FINANCIER POUR ET 2015 (1^{ER} SEMESTRE)	8
LISTE DES ANNEXES	110

PREAMBULE

Le présent rapport d'activité porte sur l'animation du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 pour le 1^{er} semestre de l'année 2015.

I) Présentation du site

I.1. Fiche d'identité du site

Nom	Site d'Intérêt Communautaire B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669
Superficie	1037 ha (périmètre validé le 18/06/15)
Région	Rhône-Alpes
Départements	Ardèche
Communes	18 en Ardèche : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssennet, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rompon, Saint Julien en Saint Alban, Saint-Priest, Saint Symphorien sous Chomérac, Veyras, la Voulte sur Rhône
Domaine biogéographique	Méditerranéen
Structure animatrice	Commune de Le Pouzin

I.2. Les enjeux du site

Les enjeux du site décrits dans le formulaire standard de données sont présentés ci-dessous :

Habitat naturel	Code Natura 2000
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	5110
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)*	6210*
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	6220*
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grotte non exploitée par le tourisme	8310
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code Natura 2000
Chiroptères	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Murin de Beichstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophuseuryale</i>	1305
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
	Murin de capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	1316
Mammifères aquatiques	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
Poissons	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	1131
	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138
Invertébrés	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>	1065
	Ecaille chinée*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078*
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
	Grand capricorne	<i>Ceramby cerdo</i>	1088
	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092

I.3. Structure animatrice du site

Le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 est animé par la commune de Le Pouzin depuis le 30 mars 2010. Les coordonnées de l'animateur du site Natura 2000 sont les suivantes :

Jean-Baptiste Butin
Mairie de Le Pouzin
3, avenue Marcel Nicolas
07250 LE POUZIN
natura2000@lepouzin.fr
Tél : 04 75 63 81 48
Fax : 04 75 63 95 25

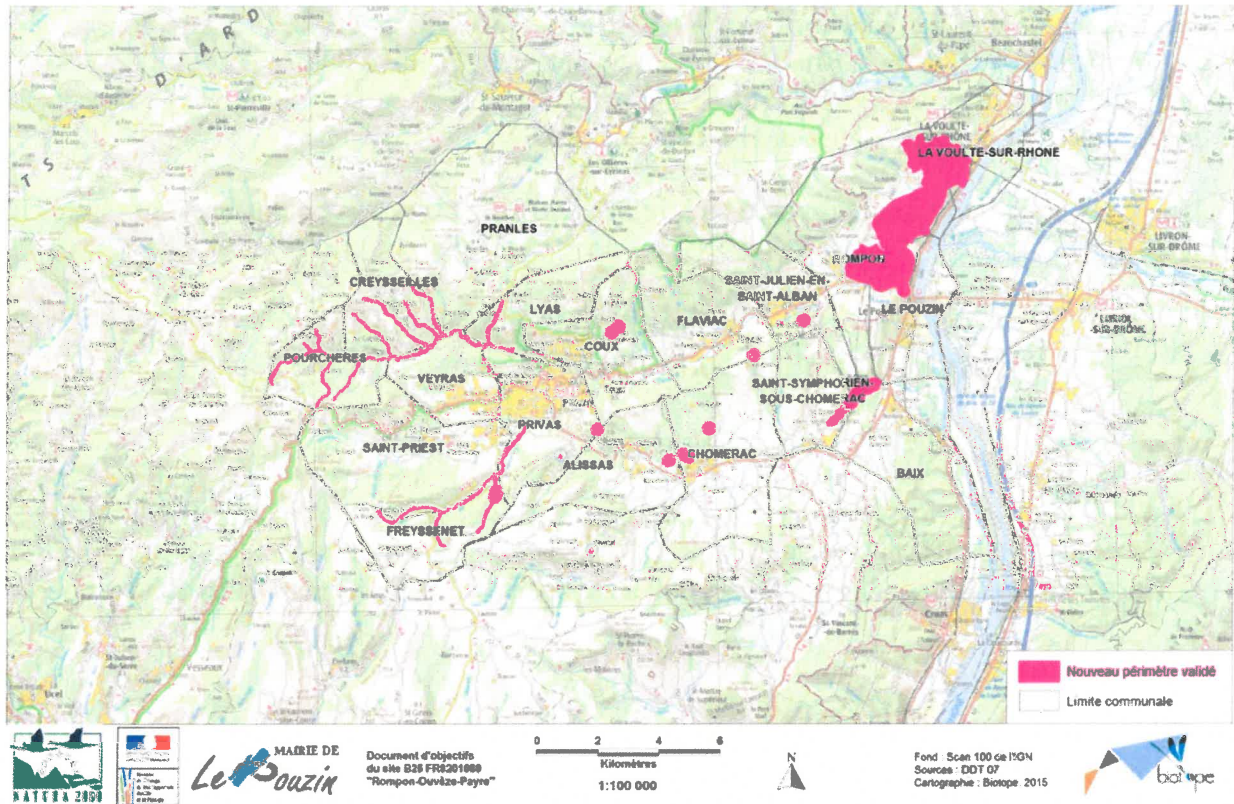


Figure 1 : Localisation du périmètre Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR820 1669, validé lors du comité de pilotage du 18 juin 2015.

LES AXES DE TRAVAIL EN 2015

Le document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 a été validé lors du comité de pilotage du 18 juin 2015, sa rédaction a été réalisée par le bureau d'études Biotope. Le rôle de la structure animatrice était d'encadrer le bureau d'études en charge de ce projet.

La rédaction a été lancée en 2012. Au cours de l'année 2014, le bureau d'études a rédigé le diagnostic écologique et socio-économique à partir de données bibliographiques récoltées par le bureau d'études lui-même et par la chargée de mission Natura 2000, d'entretiens avec les acteurs du territoire. Afin de compléter les données naturalistes obtenues, deux études ont été commandées à la LPO07 et le GCRA pour l'avifaune et les chiroptères du site.

I) LA REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

I.1. Le suivi de la rédaction du DOCOB

La chargée de mission Natura 2000 a réalisé le suivi de la rédaction du DOCOB avec l'appui des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche. Un temps important a été consacré par la chargée de mission afin d'encadrer le bureau d'études Biotope.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, de nombreuses corrections ont été apportées par la chargée de mission Natura 2000 et la DDT07 aux documents produits par le bureau d'études Biotope dans le cadre de la rédaction du DOCOB. Une période de travail a été consacrée à l'intégration de l'ENS de la Boissine au sein du périmètre natura 2000.

Un important travail de rectification de l'atlas cartographique a été fourni, par la chargée de mission Natura 2000 avec le soutien précieux de la DDT de l'Ardèche.

Une version finalisée a été proposée en juin 2015. L'ensemble des documents seront livrés fin 2015.

I.2. Les réunions du comité de pilotage pour la rédaction du document d'objectifs

I.2.1. Le troisième comité de pilotage local

Le troisième comité de pilotage local s'est tenu le 07 avril 2015. Le bureau d'études Biotope a présenté les objectifs de conservation définis avec les acteurs du territoire, les propositions d'actions du Docob. La charte Natura 2000 a été évoquée et un périmètre final a été proposé.

I.2.2. Le quatrième comité de pilotage local

Le quatrième comité de pilotage local s'est tenu le 18 juin 2015. Le bureau d'études Biotope a rappelé les enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000, puis a présenté les actions du document d'objectif.

Le document d'objectifs a été validé par les membres du comité de pilotage.



II) THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC

La communication autour de Natura 2000 se fait sous différentes formes : information via le bulletin municipal, participation à des événements tels que les journées du patrimoine ou encore des propositions de visites du site sur demande.

En février 2015, une lettre d'information de 4 pages a été consacrée au site Natura 2000 B25. Celle-ci présente les principaux enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000 (Cf annexe 3).

Le site internet de la mairie viendra par la suite compléter ce support de communication de manière plus large. L'objectif étant de proposer une page d'information Natura 2000 sur le site internet de la commune et de permettre le téléchargement des documents produits dans le cadre de l'animation du site.

III) ANIMATION DU SITE

IV.1. Les relations les services de l'Etat

De nombreux contacts téléphoniques, entrevues et réunions permettent de travailler en concertation et bonne intelligence tout au long de l'année. Les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche représentent un appui important dans les missions d'animation. Ainsi, ils répondent présents lors du montage de dossiers financiers, la lecture de compte-rendu, rapports, la participation aux réunions de site, les corrections du document d'objectifs en cours de rédaction, etc. L'animatrice Natura 2000 a pris des contacts réguliers avec les services de l'Etat qui lui ont fourni de nombreux conseils.

IV.2. L'assistance technique pour les projets dans et en dehors du site

➤ **Rénovation d'une ruine sur le plateau de Rompon**

Un projet de rénovation d'une ruine par sa propriétaire est en cours sur le plateau de Rompon. Une démarche de mise en relation de la propriétaire avec la Ligue de Protection des Oiseaux a été initiée en 2013 par la chargée de mission afin d'assurer une bonne prise en compte des enjeux chiroptères de la grotte de Meysset présente sur les parcelles de la propriétaire. Cette grotte ainsi que 25ha de terrain sont actuellement en voie d'acquisition par la société CEMEX Granulats Méditerranée dans le cadre de mesures compensatoires pour des travaux de mise en sécurité de la route des Royes sur la commune de Châteaubourg.

IV.3. Les liens avec d'autres structures gestionnaires, d'autres sites Natura 2000

➤ **Les liens avec les animateurs Natura 2000**

Le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » jouxte le site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » animé par le Syndicat Mixte Eyrieux Clair. Des échanges réguliers sont effectués avec l'animateur de ce site.

La commune de Le Pouzin est également en contact avec les animateurs des autres sites Natura 2000 du département de l'Ardèche, en particulier avec les sites voisins (B6 vallée de l'Eyrieux et ses affluents ; D4 milieux alluviaux du Rhône aval), où des rencontres entre animateurs ont lieu régulièrement, afin d'échanger sur les méthodes de gestion et de transmettre les informations.

➤ **Les liens avec les autres structures**

Dans le cadre de l'animation du site, la chargée de mission est en relation avec différentes structures et notamment la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Ardèche, l'association Castor

et Homme, le Groupe Chiroptères de Rhône-Alpes, la Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature, la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, etc. Ces liens permettent d'enrichir les connaissances naturalistes du site, d'établir des partenariats pour certains suivis naturalistes. Des échanges ont également lieu entre la chargée de mission Natura 2000 et les services de l'ONCFS.

Un projet de PAEC a été monté pour le département de l'Ardèche au cours de l'année 2014. Le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, antenne Drôme Ardèche s'est entretenu avec la commune de Le Pouzin au sujet d'une possible intégration du site B25 dans le périmètre de ce projet de PAEC. La réflexion sur ce sujet a été menée trop tardivement par la commune pour envisager d'intégrer ce PAEC. Par ailleurs, les surfaces agricoles ne sont pas très importantes à l'échelle du site.

RECAPITULATIF DU TEMPS DE TRAVAIL DURANT LE PREMIER SEMESTRE 2015 (ZPS 12 et B 25)

Thèmes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Bibliographie collectée de données			0,5			0,25
Actions d'information, de sensibilisation						
Rencontres des acteurs			0,25			0,25
Communication autour du projet Natura 2000			0,25			1
Conseil d'avis						
Avis sur la compatibilité de certains projets ou travaux avec le site Natura 2000, évaluation d'incidences	1		0,75			
Participation réseaux gestionnaires						
Suivi des projets, travaux se déroulant sur le site ou à proximité (hors DOCOB), veille environnementale		2	0,5	0,5		
Mise en œuvre des actions du DOCOB	4	3	3	2	3	1,75
Réunion groupe de travail (préparation, présentation, compte rendu)						
Réunion COPIL (préparation, présentation, compte rendu)			1,75	2,75	1	4,5
Réunion interne	0,5	0,25	0,5	0,5	0,25	0,5
Autres réunions	1,5	0,5	1,25		0,25	1,75
Marchés publics (préparation, consultation, étude des offres)						
Encadrement bureau d'études, suivis études des prestataires	2,5	3	6	2	2,75	5,75
Terrain						
Suivi fanéristique, floristique	1	0,75	2	2	3,5	2,5
Autres prospections						
Saisie, traitement des données	3,5	2,25	2,25	1,25	2	2
Encadrement d'équipe, de stagiaires						
Réseau Natura 2000						3
Echanges avec les sites limitrophes						
Stage, formations, colloques, journées techniques						
Montage de dossiers financiers						
Etat				2		
FEADER		1	2			
Montage de projets pour l'année 2015						
Divers	2	1	1	1	2	
Bilan						
bilan annuel des actions et de l'animation du site		3,25				
bilan quantitatif et qualitatif des actions menées	1	1				
proposition de modification du docob						
Nombre de congés payés par mois	4	0	0	7	2	0
Nombre de jours arrêt maladie par mois	0	0	0	0	0	0
Nombre total de jours travaillés par mois	21	26	33	21	18	22
Nombre total de jours travaillés entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2014	124					
Nombre de jours consacrés à Natura 2000 entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2015 (jours travaillés, congés payés, arrêt maladie)	124					

BILAN FINANCIER POUR LE PREMIER SEMESTRE 2015 (du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015)

Année 2015 (1^{er} semestre)

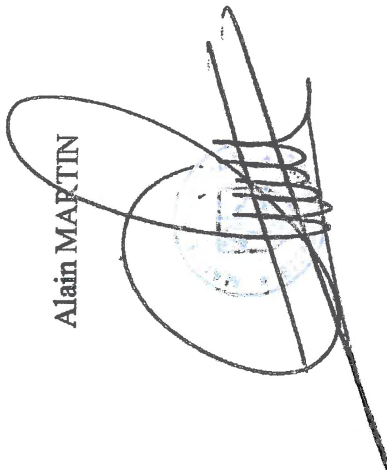
Types de dépenses	Détail de la dépense	Montant	Type(s) de financeur(s)	Commentaires
Rédaction du DOCOB	Rédaction du DOCOB	26800,25 T.T.C.	Public (Etat)	Etude réalisée par le bureau d'études Biotope
Frais professionnels	Salaires	18721,67	Public (FEADER)	
	Déplacements (kilométrage, péages, repas)	1977,88	Public (FEADER)	
	Frais de structure	1661,04	Public (Etat)	

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Compte-rendu du comité de pilotage local (07/04/2015)
- Annexe 2 : Compte-rendu du comité de pilotage local (18/06/2015)
- Annexe 3 : Lettre d'information site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Monsieur le Maire et Président du comité de pilotage local

Alain MARTIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL – 07 AVRIL 2015

ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL – 18 JUIN 2015

ANNEXE 3 : LETTRE D'INFORMATION DU SITE NATURA 2000 « B25 – ROMPON, OUVEZE, PAYRE »

ANNEXE 1

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL – 07 AVRIL 2015

Compte-rendu du 3^{ème} Comité de pilotage de l'élaboration du Docob du site Natura 2000 B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

7 avril 2015 - Salle polyvalente de Rompon

Participants et excusés

Etaient présents :

- Monsieur AUJOULAT M., chargé de mission, Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
- Madame BEAUMES C., présidente, Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- Madame BERTRAN A., chargée de mission, Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Madame BOIVIN D. directrice d'études, bureau d'études BIOTOPE
- Madame CHALEAT M., technicienne de rivières, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Monsieur CHAZOT P., technicien supérieur, Syndicat des Eaux Ouvèze Payre
- Monsieur CHEVALIER S., président, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Rompon
- Madame DALPRA L., adjointe, mairie de Saint-Julien-en-Saint-Alban
- Monsieur DENIS C. responsable du pôle Nature, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Monsieur DUBOSC J., président, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Le Pouzin
- Monsieur FESCHET R., élu, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche
- Monsieur GERARD D., adjoint, mairie de Le Pouzin, élu référent Natura 2000
- Madame GRIVAUD M., service environnement, pôle Nature, unité patrimoine naturel, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Madame GROUAZEL M., chargée de mission Natura 2000, mairie de Le Pouzin
- Monsieur IMBERTECHE J.F., président, Rompon Nature
- Madame JULLIAN L., responsable projets, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), antenne Drôme Ardèche
- Monsieur LADET A., responsable scientifique, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Ardèche (FRAPNA07) et expert scientifique
- Monsieur MARIZON J., adjoint, mairie de Baix
- Monsieur MARTIN A., maire, mairie de Le Pouzin, président du comité de pilotage Natura 2000
- Monsieur MOITIE E., responsable foncier et environnement, Lafarge France
- Madame POUMARAT M., chef de projet Natura 2000, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Monsieur RIOU B., élu, mairie de Rompon et conseiller scientifique, association paléodécouvertes

▪
Etaient excusés :

- Monsieur BALAY, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Monsieur BONHOMME, Office National des Forêts (ONF) Ardèche
- Monsieur BROUTIN E., région Rhône-Alpes
- Madame DUPRAZ J., présidente, association Avenir du Prieuré clunisien de Rompon Le Pouzin
- Monsieur LECLERE J.F., président, Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) La Gaule Pouzinoise
- Monsieur LEMAITRE F., technicien randonnées/tourisme, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Monsieur LE TURDU D., cadre technique, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade Comité Départemental de l'Ardèche (FFME CD07)
- Madame MASSON, DREAL Rhône-Alpes, unité territoriale Drôme-Ardèche
- Madame REME A., Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Monsieur RINCK R., adjoint au maire, mairie de Privas
- Monsieur SAUTIERE C., chef du service environnement, Conseil Général de l'Ardèche
- Monsieur SEGUIN P., technicien de l'environnement, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Monsieur TRAVERSIER J.L., ONF Ardèche
- Monsieur VEYRENCHÉ, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Ardèche
- Monsieur VINCENT S., chargé de mission, Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme (LPO26)
- Monsieur VIVAT Y., maire, mairie de Rompon

Ordre du jour		Document d'appui
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel des enjeux de conservation et menaces 2. Présentation des objectifs de conservation définis avec les acteurs 3. Présentation de propositions d'actions 4. Discussion autour de la Charte Natura 2000 5. Propositions d'extension de périmètre 	Présentation du bureau d'études Biotope disponible en annexe 1.
Déroulement des interventions		Actions à entreprendre/ par qui
Ouverture de la séance	<p>-Mot de bienvenue et ouverture de la séance par M. Riou, adjoint au maire de Rompon et M. Martin, Maire de Le Pouzin, président du comité de pilotage local.</p> <p>- Présentation des participants à la réunion, tour de table</p>	
Introduction : retour sur la zone d'étude et sur les étapes du déroulement de l'élaboration du Docob	<p>Précision sur la surface de la zone d'étude</p> <p>Dans le cadre du travail sur la proposition d'extension du périmètre du site B25, il est apparu une différence entre la surface de l'aire d'étude détaillée dans le cahier des charges, d'environ 844 ha et celle délimitée sur les éléments cartographiques couvrant un peu plus de 788 ha. Cette différence est attribuable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) à la superposition entre elles des zones tampons de 10 ha autour des 14 grottes ; 2) à la superposition de certaines zones tampons des grottes avec l'entité du plateau de Rompon ; 3) à la non intégration de certaines cavités dans l'élément cartographique présentant la zone d'étude. <p>Ainsi, les zones tampons des grottes représentées sur la couche SIG ne cumulent pas 140 ha mais 87 ha.</p> <p>Déroulement de l'élaboration du Docob</p> <p>Le dernier comité de pilotage de validation du Docob sera programmé pour le mois de juin. La date sera prochainement communiquée. Pour cette réunion, les documents soumis à validation du comité de pilotage vous seront transmis 20 jours ouvrables avant la réunion.</p>	Les informations ci-contre seront dans le Docob.
Rappel des enjeux de conservation et menaces	<p>Les enjeux hiérarchisés</p> <p>Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification face à cette hiérarchisation revue suite aux commentaires apportés en séance au comité de pilotage du 2 octobre 2014.</p> <p>Il est précisé que 18 espèces de l'annexe II de la directive « habitats » sont présentes sur le site B25. Il s'agit des espèces en caractère blanc sur la diapositive 7 de la présentation. Le Rhinolophe euryale présenté dans la liste des espèces n'a pas été revu depuis 1983 sur le site. Cette espèce n'est donc pas comptabilisée parmi les espèces présentes.</p> <p>Les menaces hiérarchisées</p> <p>Les menaces ont été hiérarchisées et définies avec les groupes thématiques (groupe 1 : activités économiques ; groupe 2 : activités de loisirs et de pleine nature) réunis en atelier de travail le 2 décembre 2014.</p>	<p>Dans le Docob et le Formulaire Standard de Données (FSD), Biotope veillera à faire apparaître les 18 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive Habitats considérées comme présente sur le site.</p> <p>Le Rhinolophe euryale sera inscrit au FSD en « non-présent » en indiquant que cette espèce n'a pas été contactée sur le site depuis 1983.</p>

Déroulement des interventions		Actions à entreprendre/ par qui
	<p>Le comité de pilotage souhaiterait que la modification suivante soit apportée à cette liste hiérarchisée :</p> <p>L'éventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents à des fins industrielles est une menace jugée faible à l'échelle du site B25. La remarque est faite que cette exploitation pourrait fortement augmenter dans un avenir plus ou moins proche en lien avec le développement du bois énergie et devenir un enjeu fort sur ce site.</p> <p>Il est demandé de remplacer « Eventuelle exploitation des vieilles forêts » par « Exploitation des bois des vieilles forêts de chênes verts et pubescents et des ripisylves à des fins industrielles ».</p> <p>Des travaux ont été menés par l'entreprise RTE ou ERDF sur la commune de Rompon avec coupe à blanc d'une surface importante de boisement. Il est précisé que les entreprises doivent veiller au respect des réglementations dans le cadre de leurs travaux. Par ailleurs, dans le cadre du document d'objectifs, il est possible de rédiger une fiche action avec pour objectifs l'amélioration des modalités d'interventions sur site (techniques employées, périodes d'intervention, etc.). Les communes peuvent également alerter elles-mêmes les entreprises afin que ces dernières prennent contact au niveau local avec la structure animatrice en amont de la mise en œuvre des travaux.</p>	<p>La modification de la hiérarchisation des menaces acceptée par le comité de pilotage sera répercutée dans le Docob.</p> <p>Une veille concernant l'exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents et ripisylves sera effectuée et indiquée dans une fiche action.</p>
Présentation des objectifs de conservation définis avec les acteurs	<p>Les objectifs de conservation définis dans le cadre d'un atelier de travail réunissant les deux groupes thématiques (groupe 1 : activités économiques ; groupe 2 : activités de loisirs et de pleine nature) le 9 octobre 2014 sont présentés au comité de pilotage.</p> <p>Il est proposé par les services de l'Etat et la structure porteuse d'apporter une modification à l'objectif spatialisé no. 6 afin de préciser que les grottes sont aussi à maintenir en tant qu'habitat naturel d'intérêt communautaire. L'objectif 6 « Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris » se lira dorénavant « Maintien dans un bon état de conservation des falaises et des grottes, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats des chauves-souris. »</p> <p>Un des participants fait part de son inquiétude de voir la « publicité » autour de la grotte de Meysset avec en parallèle un projet de fermeture de cette grotte au public. Aucun projet de fermeture physique (par barreaux) de la grotte n'est connu actuellement. Il est précisé par ailleurs qu'une sensibilisation est plus efficace qu'une fermeture pour garantir le maintien de cette grotte et ses espèces en bon état de conservation.</p>	<p>La modification acceptée par le comité de pilotage sera répercutée au Docob.</p>
Présentation de propositions d'actions	<p>Les propositions d'actions présentées au comité de pilotage sont issues des pistes d'actions apportées par les membres des groupes thématiques réunis le 2 décembre 2014 à Rompon. Ces pistes ont été retravaillées afin de répondre aux exigences de la mise en œuvre du Docob, notamment pour faciliter l'accès aux financements européens, nationaux et régionaux. C'est d'ailleurs par besoin de conformité avec les outils nationaux permettant le financement de la mise en œuvre de Natura 2000 qu'il est ici fait référence au dispositif agricole des Mesures Agro-Environnemental et Climatique (MAEC) et au Projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Certaines actions du docob sont proposées avec financement dans le cadre de Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC). Ces mesures pourront être financées si un projet de PAEC intègre à l'avenir le site B25. Cela ne signifie pas que la structure animatrice du site B25 sera structure porteuse d'un tel projet. Il peut s'agir d'une structure extérieure comme le PNR des Monts d'Ardèche par exemple.</p> <p>Etant donné le court délai de mise à disposition des documents présentés en séance, il est proposé au comité de pilotage de faire des retours écrits à Marig Grouazel et Danielle Boivin pour le 27 avril.</p>	<p>Les modifications acceptées par le comité de pilotage et les nouvelles propositions seront intégrées au programme d'actions du Docob.</p>

Déroulement des interventions	Actions à entreprendre/ par qui
<p>En séance, le comité de pilotage est invité à se prononcer sur les propositions d'actions et sur l'ordre de priorité accordé à chacune.</p> <p>Sont donc proposées les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HAB 1_Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement des seuils et des propriétaires. ✓ Préciser dans la fiche les interventions envisagées et réalisées dans le cadre du SDAGE, SAGE, Contrat de rivière, etc. ✓ Prendre en compte le risque de déplacement de matériaux pollués. ✓ Ajouter dans l'étude préalable la prise en compte des flux solides (transport des sédiments). <p>L'agence de l'eau est proposée en priorité comme financeur potentiel de cette action. La remarque est faite que l'agence de l'eau ne financera peut être pas l'action selon les seuils visés par la restauration. Les subventions pour ces actions diminuant, les financements alloués dépendent du type de seuil visé par l'aménagement ou l'effacement. Il est toutefois précisé que dans le cadre du docob, l'agence de l'eau est sollicitée en premier lieu pour les actions dont le financement relève normalement de ses attributions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - HAB 2_ Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour ne pas laisser croire au lecteur de la charte Natura 2000 et du Docob que les arbres dépérissants ou morts seront maintenus sur les berges sans une prise en compte des risques d'embâcle qu'ils peuvent engendrer, et pour être en cohérence avec la contractualisation proposée dans la programme d'actions « Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », il est proposé qu'au moment de la signature de la charte il soit précisé les secteurs à embâcles où cet engagement ne peut être souscrit pour des raisons de sécurité publique. <p>La gestion des déchets devra-t-elle être faite par les communes uniquement ? non, il s'agit d'un projet collectif auquel d'autres organismes, notamment le département de l'Ardèche peuvent participer.</p> <p>Il existe des opérations de ramassage des déchets en bordure du Rhône ou des rivières avec le public ou les scolaires. Ces opérations sont prises en compte dans les actions de sensibilisation du docob.</p> <ul style="list-style-type: none"> - HAB 3 Favoriser le vieillissement des forêts <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cette action est notée en priorité 3. Il est possible que cette priorité évolue dans le temps. La structure animatrice sera toutefois en mesure de mettre en place cette action si cela s'avère nécessaire. Il est précisé que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a engagé une démarche pour la préservation des forêts vieillissantes dans le cadre d'un appel à projet « Massif Central ». - HAB 4_Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est demandé de bien faire apparaître que l'animation foncière concerne à la fois les parcelles agricoles et les parcelles non agricoles. Pour travailler sur la définition 	

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre/ par qui
	<p>des zones prioritaires à la réouverture, on mobilisera tous les propriétaires (agriculteurs et non agriculteurs), et les acteurs locaux de l'agriculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire apparaître les collectivités, et les industriels comme des participants à cette animation foncière. ✓ Etant donné que le site ne figure pas dans un PAEC actuellement, il serait pertinent d'élargir les financements au terme « mesures agricoles » ou autres gestions environnementales (exemple de site en gestion par le conservatoire d'espaces naturels Drôme Ardèche). <p>- HAB 5_Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour maintenir les surfaces en prairies naturelles permanentes, il est proposé d'ajouter l'engagement unitaire HERBE_07 : « Qualité écologique des Prairies Naturelles de fauche » en plus d'OUVERT_01. ✓ Pour le retard de fauche, il est décidé de ne pas faire apparaître de date dans la fiche action et le cahier des charges type. Cette date sera fixée au moment de la contractualisation afin de prendre en compte les contraintes spécifiques à chaque secteur de fauche (fauche précoce en plateau sec, fauche plus tardive en secteur humide...). <p>- SUI 1_Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Révision à la hausse de l'ordre de priorité de l'action. Niveau de priorité 1. <p>- SUI 2_Suivre l'évolution des colonies de chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La grotte de Meysset aura son propre suivi. Le chiffrage des coûts n'est donc pas à prendre en compte dans le Docob. ✓ Proposer un suivi biennal dans un nombre de grottes plus réduit. ✓ Voir aussi à coordonner les suivis avec les autres programmes, comme celui du PNR des Monts d'Ardèche en ce qui concerne les grottes de la Jaubernie dans le cadre de son « plan d'action en faveur des chauves-souris du territoire du PNR Monts d'Ardèche ». ✓ Le niveau de priorité de cette action a été défini en concertation avec les experts locaux. La fréquence des suivis sera établie au cas par cas. <p>- SUI 11_Suivre l'évolution des milieux forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il serait plus pertinent d'inventorier les vieux noyaux forestiers plutôt que de suivre l'évolution des milieux forestiers. Le PNR des Monts d'Ardèche travaille déjà sur un appel à projet portant sur l'identification des noyaux forestiers. Une articulation est à rechercher pour ces deux actions. ✓ Il est proposé par le comité de pilotage de repousser le suivi à tous les 15 ou 20 ans. Les services de l'Etat expliquent qu'il y aura toutefois, au bout de 6 ans, une évaluation de l'état de conservation des habitats qui intégrera les habitats forestiers. Un passage sur les habitats forestiers sera donc nécessaire. Il sera programmé dans l'action REV 1. <p>- Il est proposé d'ajouter une nouvelle action d'inventaire des orthoptères, lépidoptères. Il est précisé que la Magicienne</p>	

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre/ par qui
	<p>dentelée (<i>Saga pedo</i>) est présente sur les parcelles de Lafarge sur le plateau de Rompon.</p> <ul style="list-style-type: none"> - COM 2_ Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévoir l'entretien et l'actualisation des équipements. ✓ Il est proposé de mutualiser les moyens de communication sur site, de discuter de manière collective pour la création de nouveaux panneaux afin de ne pas les démultiplier sur le site. - COM 5_Organiser des visites guidées <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ordre de priorité de cette action est revu à la hausse. Elle passe d'une priorité 3 à 2. - COM 8_Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ordre de priorité de cette action est revu à la baisse. Elle passe d'une priorité 1 à 2. - COM 10_Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est proposé de procéder dans un premier temps à un inventaire des sentiers et chemins existants. Produire un état des lieux des équipements d'accueil du public sur le site. ✓ Proposer aussi des équipements, comme les parkings. Il s'agit d'orienter le public vers les parkings existants plutôt que d'en créer de nouveaux. 	
<p>Discussion autour de la Charte Natura 2000</p>	<p>La charte n'a pu être vue dans son ensemble lors de la réunion du comité de pilotage. Quelques points à préciser ont été abordés en séance. Voici en résumé les choix établis par le comité de pilotage sur ces questions.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans les engagements et recommandations sur les milieux ouverts et semi-ouverts, la période pour la réalisation des travaux d'entretien est délimitée entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars. La fauche est retirée de cet engagement, seul le débroussaillage est maintenu. 2. Dans les engagements et recommandations sur les milieux forestiers, <ul style="list-style-type: none"> ✓ la surface de la coupe rase (2^{ème} engagement) a été définie comme étant de 1 ha d'un seul tenant. ✓ Le nombre d'arbres sénescents, à cavités ou morts abritant la faune à laisser sur pied est fixé à 4 et 4 arbres supplémentaires en cas de contrat Natura 2000. ✓ Dans le 3^{ème} engagement, la mention « afin de faciliter l'adaptation des espèces aux changements climatiques » a été supprimée. ✓ Dans le 4^{ème} engagement, le point de contrôle est à revoir car il est ambigu : la notion « d'interventions ponctuelles » est supprimée du point de contrôle. 3. Dans les engagements pour les entreprises, il est proposé comme 2^{ème} engagement « Informer mes sous-traitants des enjeux et sensibilités écologiques du site » avec un point de contrôle qui est la vérification de courriers + des cahiers des charges des interventions. Il est proposé que le point de contrôle s'applique sur le cahier des charges ou, si le cahier des charges n'existe pas, sur un courrier informant le sous-traitant de la sensibilité écologique du site. 	<p>Les modifications acceptées par le comité de pilotage et les nouvelles propositions seront intégrées à la charte Natura 2000 du site B25.</p>

Déroulement des interventions		Actions à entreprendre/ par qui
	<p>Etant donné le court délai de mise à disposition des documents présentés en séance, il est proposé au comité de pilotage de faire des retours écrits sur la Charte à Marig Grouazel et Danielle Boivin pour le 27 avril.</p>	
Propositions d'extension de périmètre	<p>Trois propositions d'extension du périmètre ont été soumises à un premier avis du comité de pilotage.</p> <p>La proposition la plus cohérente pour le territoire semble être la troisième proposition qui englobe l'espace naturel sensible (ENS) de la Boissine où les enjeux écologiques sont très proches de ceux du plateau de Rompon. La Boissine abrite 2 habitats naturels d'intérêt communautaires, le Damier de la Succise, et englobe les galeries du Pont des Etoiles (La Pouzat) et sa zone tampon (cf. le N.B. ci-dessous). Elle assure aussi la continuité avec l'entité du plateau de Rompon.</p> <p>L'argumentaire devra être complété par le bureau d'études pour la proposition d'extension de périmètre n°3. Cette proposition est basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la continuité écologique et géologique, - la cohérence par rapport à l'arrêté dit de CEMEX concernant la grotte de Meysset, - la complémentarité et la mutualisation des moyens humains et financiers avec la politique ENS du département de l'Ardèche. <p>Il est précisé que le site ENS de la Boissine comporte une population de Damier de la Succise mise en évidence lors des 24 heures naturalistes de la FRAPNA sur la commune de La Voulte sur Rhône.</p> <p>L'extension du périmètre proposée soulève l'inquiétude de voir les territoires de chasse diminuer avec Natura 2000. Il est rappelé que l'activité de chasse n'est pas interdite à l'intérieur des périmètres Natura 2000. Il est d'ailleurs précisé que cette activité est nécessaire pour le maintien d'un équilibre au sein du site notamment par la régulation des populations de sangliers.</p> <p>Le comité de pilotage souhaiterait avoir à sa disposition une carte présentant les 3 périmètres proposés à l'échelle du 1/25 000 millième.</p> <p>Avant le prochain comité de pilotage, la mairie de Le Pouzin prendra contact avec le Conseil général de l'Ardèche afin d'obtenir leur accord de principe sur l'intégration de l'ENS de la Boissine dans le périmètre du site Natura 2000 B25.</p> <p><i>N.B : Les galeries de Celles les Bains identifiées dans le Docob sont en réalité les galeries du Pont des Etoiles. Les galeries de Celles les Bains sont plus à l'Ouest et à l'extérieur de l'ENS de la Boissine.</i></p>	<p>Biotope mettra à la disposition des membres du comité de pilotage les représentations cartographiques au 1/25 000 millième des propositions de périmètre sur fond IGN.</p>
Clôture de la réunion	<p>Certains membres du comité de pilotage n'ont pu prendre connaissance des documents de séance avant la réunion. Les membres du comité de pilotage ont donc jusqu'au 27 avril pour faire part de leurs remarques ou propositions à Danielle Boivin et Marig Grouazel, aux coordonnées suivantes :</p> <p>Marig GROUZAZEL, Mairie de Le Pouzin Tél : 04 75 63 81 48 Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr</p> <p>Danielle BOIVIN, Biotope Tél : 04 67 18 67 82 et 06 27 67 49 12 Courriel : dboivin@biotope.fr</p>	

ANNEXE 2

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL – 18 JUIN 2015

Compte-rendu du 4^{ème} Comité de pilotage de l'élaboration du Docob du site Natura 2000 B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

18 juin 2015 -Salle des fêtes de Le Pouzin

Participants et excusés

Etaient présents :

- Monsieur BERNAY D., 1^{er} adjoint, mairie de Saint-Julien-en-Saint-Alban
- Madame BOIVIN D. directrice d'études, bureau d'études BIOTOPE
- Monsieur BOULLE D., technicien Espaces Naturels Sensibles (ENS), conseil départemental Ardèche
- Monsieur BUTIN J.B., chargé de mission Natura 2000, mairie de Le Pouzin
- Madame CHALEAT M., technicienne de rivières, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Monsieur CHAZOT P., technicien supérieur, Syndicat des Eaux Ouvèze Payre
- Monsieur CHEVALIER S., président, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Rompon
- Monsieur CRAIN C., chargé de mission sport de nature, Comité Olympique et Sportif de l'Ardèche (CDOS07)
- Monsieur CRUZEL C., secrétaire, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Le Pouzin
- Monsieur DEBARD J.M., agent de développement, Comité Départemental de Randonnée Pédestre Ardèche
- Monsieur DUBOSC P., chasse privée « les Chênes »
- Monsieur FEOUGIER R., responsable, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saint-Julien-en-Saint-Alban
- Monsieur GERARD D., adjoint environnement, mairie de Le Pouzin
- Madame GRIVAUD M., service environnement, pôle Nature, unité patrimoine naturel, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Madame GROUAZEL M., chargée de mission Natura 2000, mairie de Le Pouzin
- Madame HAZEBROUCQ F., chargée de mission urbanisme, mairie de La-Voulte-sur-Rhône
- Monsieur ISSARTEL, Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP)
- Monsieur LE TURDU D., cadre technique, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade Comité Départemental de l'Ardèche (FFME CD07)
- Monsieur MARIZON J., adjoint, mairie de Baix
- Monsieur MARTIN A., maire, mairie de Le Pouzin
- Monsieur MITTENBUHLER C., chef du service environnement, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Monsieur MOITIE E., responsable foncier environnement, Lafarge Granulats

- Monsieur MOURGUET P., adjoint, mairie de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
- Monsieur PICCOTTI B., adjoint urbanisme et environnement, mairie de La-Voulte-sur-Rhône
- Monsieur RIOU B., conseiller municipal, mairie de Rompon et chargé de mission scientifique, association paléodécouvertes
- Monsieur ROUVIER H., adjoint, mairie de Privas et président, Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP)
- Monsieur VICENTE G., conseiller municipal, mairie de Flaviac

Etaient excusés :

- Agence Régionale de santé Rhône-Alpes
- Monsieur FESCHET, fédération départementale des chasseurs d'Ardèche (représenté par M. Chevalier)
- Madame GUENOT R., Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Monsieur ISSARTEL, Groupe chiroptères Rhône-Alpes
- Madame JULLIAN L., responsable projets, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), antenne Drôme Ardèche
- Monsieur LEMAITRE F., technicien randonnées/tourisme, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Madame MALFOY C., Conseil départemental de l'Ardèche
- Madame, MASSON, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes
- Madame MEUNIAUD A., adjointe, mairie de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
- Monsieur PASTUREL, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Monsieur PENEL H., secrétaire fondateur, Association Castor et Homme
- Monsieur VALLA, mairie de Privas
- Monsieur VENTALON, ONF
- Chambre d'agriculture de l'Ardèche
- Conseil régional Rhône-Alpes
- Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)
- Syndicat Mixte des Inforoutes

	<i>Ordre du jour</i>	<i>Document d'appui</i>
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel des enjeux de conservation 2. Rappel des objectifs de conservation 3. Présentation du programme d'actions <ol style="list-style-type: none"> 1. Fiches actions 2. Cahiers des charges types 4. Proposition de validation du Docob 	Présentation du bureau d'études Biotope disponible en annexe 1


	<i>Déroulement des interventions</i>	<i>Actions à entreprendre/ par qui</i>
Ouverture de la séance	<p>-Mot de bienvenue et ouverture de la séance par M. MARTIN, président du comité de pilotage et maire de Le Pouzin.</p> <p>- Présentation des participants à la réunion, tour de table</p>	
Introduction : retour sur la zone d'étude et sur les étapes du déroulement de l'élaboration du Docob	<p>Précision sur la surface de la zone d'étude</p> <p>Comme mentionné lors du comité de pilotage du 7 avril 2015, la surface de la zone d'étude de 744,8 ha n'intégrait pas la totalité des grottes à l'étude. La proposition d'extension de 1026,50 ha avait reçu un avis favorable de principe du comité de pilotage le 7 avril 2015. Ce périmètre intègre le périmètre de la zone d'étude, la totalité des grottes de la zone d'étude, soit 15 grottes, l'ENS de la Boissine et 10 ha de zone tampon entre le site B25 et l'ENS ainsi que la zone concernée par une mesure compensatoire de l'entreprise CEMEX.</p> <p>Déroulement de l'élaboration du Docob</p> <p>La présente réunion clôture la phase d'élaboration du Docob. Les membres du comité de pilotage seront donc invités à voter la validation du Docob en fin de réunion.</p> <p>Le comité de pilotage se réunira dans les années à venir pour suivre la mise en œuvre des actions programmées.</p>	
Rappel des enjeux de conservation	<p>Les enjeux hiérarchisés</p> <p>Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification face à cette hiérarchisation.</p>	
Rappel des objectifs de conservation	<p>Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification sur les objectifs et leur hiérarchisation.</p>	
Présentation du programme d'actions	<p>Fiches actions</p> <p>Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification sur les actions et l'ordre de priorité qui leur a été attribué.</p> <p>Remarques et questions des participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comment le Docob peut-il intervenir pour encadrer le débroussaillage des emprises de lignes électriques ?</i> <p>Réponse de la DDT et de la structure animatrice : l'entretien des emprises des lignes électriques hautes tensions est une obligation réglementaire. Toutefois, la charte Natura 2000 propose des engagements pour les entreprises intervenant sur la gestion /entretien du site. Elle propose entre-autre l'engagement :- Informer la structure animatrice en amont des projets, travaux, afin de pouvoir éventuellement adapter les dates et les modalités d'intervention sur site ». La charte est basée sur une démarche de volontariat.</p>	

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre par qui
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Est-ce que le fait d'être dans un site Natura 2000 empêche les coupes de bois ?</i> <p>Réponse de la DDT et de la structure animatrice : une parcelle de forêt intégrée dans un site Natura 2000 peut être exploitée. Les actions proposées dans le Docob prévoient de garder sur pied des arbres vieillissants ou morts ou de conserver des îlots de bois sénescents. Les actions se font via un contrat signé de manière volontaire par un propriétaire. Cette mesure est valable uniquement dans des forêts exploitables. Enfin, dans un site Natura 2000 comme ailleurs sur le territoire français, la réglementation nationale s'applique. Cette dernière prévoit l'interdiction de couper des bois et forêts sur une surface de plus de 4 ha sans autorisation administrative (Article L.311-1 du Code Forestier).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quel est le risque que la chasse soit interdite sur le site ? La maîtrise de la fréquentation prévoit-elle d'interdire l'accès au Plateau de Rompon des véhicules motorisés ?</i> <p>Réponse de la DDT et de la structure animatrice : Les parlementaires français ont affirmés que la chasse n'était pas interdite sur les sites Natura 2000. Comme le mentionnait la DDT, lors de la dernière réunion du comité de pilotage, la chasse est une activité humaine qui contribue à la gestion du site en limitant l'accroissement des populations de sanglier.</p> <p>Enfin, le Docob ne peut pas interdire la circulation des véhicules motorisés sur les chemins prévus pour cette pratique. Toutefois, rappelons la réglementation nationale qui s'applique sur tout le territoire français : la circulation des engins motorisés est interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés (Article L.362-1 du Code de l'Environnement). L'action du Docob COM 7 « Limiter la circulation des engins motorisés » sera réalisée en concertation avec les acteurs et usagers du territoire. Elle a été proposée afin de limiter la divagation sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A quoi correspond le suivi 17 « veille sur le régime hydrique des cours d'eau » ?</i> <p>Réponse de la DDT : il s'agit d'un appui aux structures existantes sur le site et notamment la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.</p> <p>Cahiers des charges Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification sur les cahiers des charges.</p> <p>Charte Natura 2000 Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification sur la charte.</p>	
Proposition de validation du Docob	<p>Propositions d'extension du périmètre</p> <p>Trois propositions d'extension du périmètre ont été soumises à un premier avis du comité de pilotage le 7 avril 2015. Ces propositions</p>	<p>Les modifications acceptées par le comité de pilotage et les nouvelles propositions</p>

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre/ par qui
	<p>avaient obtenus un avis favorable de principe.</p> <p>Aujourd'hui, les trois propositions sont regroupées en deux propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une première proposant un ajustement du périmètre du site B25 sur les limites des habitats naturels et des limites physiques facilement distinguables. La surface obtenue est de 800 ha. • Une deuxième qui s'appuie sur la première proposition et qui intègre : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'ENS de la Boissine, suite à l'accord obtenu du Département de l'Ardèche ; ○ la zone interstitielle entre le plateau de Rompon et Boissine, ○ puis une petite surface de la zone de mise en application des mesures compensatoires de la société CEMEX -(La zone de mise en œuvre des mesures compensatoires englobe la grotte de Meysset. Cette surface est donc dans sa grande majorité intégrée au site Natura 2000 qui couvre le plateau de Rompon. Seule une petite zone au Nord-Est demeurait exclue du site Natura 2000.) <p style="text-align: center;">La surface de cette seconde proposition est de 1026,50 ha.</p> <p>La deuxième proposition d'extension est retenue pour le vote de validation du Docob.</p> <p>Remarques et questions des participants : L'ACCA de Rompon considère qu'il y a déjà une trop grande proportion du plateau de Rompon intégrée au site Natura 2000. Il est indiqué par la direction départementale des territoires que le plateau de Rompon est déjà connu de l'union européenne en tant que zone Natura 2000.</p> <p>Proposition de validation du Docob</p> <p>Validation par les membres présents ou représentés du comité de pilotage à la majorité et à main levée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ trois voix contre (la mairie de La Voulte sur Rhône, l'ACCA de Rompon, la fédération départementale de chasse de l'Ardèche) ✓ une abstention (la mairie de Baix). ✓ les autres présents 11 voix <p>Le document d'objectifs est validé avec son périmètre définitif de 1026.50 ha</p>	<p>seront intégrées à la charte Natura 2000 du site B25.</p>
Clôture de la réunion	<p>Les étapes à venir</p> <p>Consultation officielle de 2 mois, des communes et EPCI sur l'extension du périmètre du site.</p> <p>La finalisation des éléments du Docob et le lancement de la mise en œuvre des actions</p> <p>Changement de chargé de mission Natura 2000</p> <p>Marig Grouazel sera remplacée par Jean-Baptiste BUTIN à compter du 1^{er} juillet.</p> <p>Coordonnées : Tél : 04 75 63 81 48 Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr</p>	

Monsieur le Maire de la commune de Le Pouzin et président du comité de pilotage local

Le 26 juin 2015



Alain MARTIN

ANNEXE 3

LETTRE D'INFORMATION DU SITE NATURA 2000
« B25 – ROMPON, OUVEZE, PAYRE »

Le territoire à l'étude sur le site Natura 2000 B25

« Rompon-Ouvèze-Payre »

Les études écologiques et socio-économiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du Docob ont été menées sur 844 hectares (périmètre en rouge sur la carte ci-dessous), englobant le Mézayon et la Bayonne, de même que leurs principaux affluents, la Payre, le plateau de Rompon et un ensemble de 14 grottes localisé entre l'Ouvèze et la D2.



Martin-pêcheur © O. Lantey/Biotopie

UNE PRÉSENCE HUMAINE À RÉPARTITION HÉTÉROGÈNE

Les activités humaines et la pression qu'elles exercent ne sont pas la même sur les différents secteurs qui composent la zone d'étude du site.

Le plateau de Rompon est le support d'une activité pastorale dite « extensive ». La présence des brebis a permis de conserver un paysage ouvert où s'entrelient pelouses, formations à buis et matorrals. Cette mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts contribue à la richesse écologique du site, comme démontré précédemment, mais elle est aussi une richesse pour le patrimoine paysager du territoire. Soulignons que l'activité agricole est en régression sur le territoire du site Natura 2000. La perte de cette gestion pastorale mettrait en péril la richesse écologique du site.

Le plateau de Rompon est aussi un lieu de chasse et de promenade. Il est sillonné par de nombreux sentiers, dont certains sont balisés pour la randonnée. Pour le moment, la fréquentation n'y est pas très importante. Toutefois, la réalisation d'un projet de restauration du couvent des chèvres pourrait engendrer une augmentation des visiteurs sur le plateau. En limite du plateau, en partie sur le site Natura 2000, une carrière est en exploitation par Lafarge granulats.

Plateau de Rompon. Zones ouvertes par pâturage.



Mézayon à Lyas, zone de baignade de la Neuve. © Biotopie



UNE NATURE REMARQUABLE LIÉE AU CALCAIRE ET À L'EAU

Le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est riche de :

- 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires (6220* Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea et 6210* Pelouses sèches semi-naturelles et factes d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) ;
- 18 espèces animales d'intérêt communautaire (hors les oiseaux) ;
- 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts, semi-ouverts, rocheux, aquatiques et humides, et les espèces d'intérêt communautaire sont les principaux enjeux écologiques de la zone d'étude du site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre ». Afin d'assurer leur maintien ou leur restauration, un programme d'actions et une charte seront définis dans le Docob.

Les photos ci-contre présentent les habitats et espèces d'intérêt communautaire à fort enjeu du site. Les actions prévues dans le Docob pour ces habitats et espèces d'intérêt communautaire seront aussi bénéfiques pour les espèces remarquables, comme la Prosopine, le Martin-pêcheur d'Europe et l'Anguille européenne, et pour la nature dite « ordinaire » de ce territoire.

La zone d'étude concerne 18 communes (Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Prantès, Privas, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Priest, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône, Veyras), ainsi que la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche et la communauté de communes Barrès-Coinon.



Trace de Castor sur la Payre © Biotopie



Empreinte de Castor sur la Payre © Biotopie



Anguille européenne © A. Mann/Protopie



Petit Murin © V. Kachy/Biotopie



Grand Rhinolophe © Biotopie



La Prosopine © V. Kachy/Biotopie



Petit Rhinolophe © V. Kachy/Biotopie

Les milieux aquatiques, comme la Payre, le Mézayon, ou encore la Bayonne, accueillent le Blageon, le Barbeau méridional, le Castor d'Europe ou l'Écrevisse à pattes blanches. © Biotopie

Habitat prioritaire de pelouse, appelé « Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (6220*) », localisé sur le Plateau de Rompon (août 2012). Cet habitat est un lieu d'alimentation pour de nombreuses chauves-souris d'intérêt communautaire, dont le Grand et le Petit Murin, et le Petit Rhinolophe (cf. photos) © Biotopie

« ROMPON-OUVÈZE-PAYRE »

Mars 2012 : lancement de l'élaboration du Docob, portée par la mairie de Le Pouzin. Le bureau d'études Biotope a été choisi pour accompagner la mairie dans cette mission. De nombreux acteurs locaux ont contribué au volet écologique de l'état initial (associations pour la protection de la nature, la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Ardèche, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Ardèche, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), la Fédération de pêche de l'Ardèche, la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, le bureau d'études TEREO, etc.). Au cours de cette première phase, les représentants des acteurs et usagers du territoire ont été consultés pour compléter le bilan des activités socio-économiques de la zone d'étude.

2 octobre 2014 : le comité de pilotage s'est réuni pour prendre connaissance et commenter l'état initial écologique et socio-économique.

9 octobre et 2 décembre 2014 : les groupes de travail regroupant les représentants des acteurs et usagers de la zone d'étude ont été réalisés pour définir les objectifs du Docob et identifier des pistes d'actions.

À venir : la présentation au comité de pilotage local du programme d'actions, de la charte Natura 2000 et la validation du Docob.

SE RENSEIGNER

- Natura 2000 en Rhône-Alpes sur le site de la DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/accus-aux-donnees-natura-2000-de-rhone-alpes-42663.html>
- « Natura 2000 Infos » (lettre d'information nationale sur Natura 2000) Disponible au ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Énergie, DNP; Bureau des habitats naturels 20, avenue de Ségur 75013 Paris 07 SP
- « Lettre d'information Natura 2000 » (lettre d'information de la Commission européenne). Disponible à la DG XI - D2, TRMF 02/04, Commission européenne 200, rue de la Loi B-1049 Bruxelles

NAVIGUER SUR :

- Site de la Mairie de Le Pouzin : <http://www.lepouzin.fr/>
- Site de la DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-1926.html>
- Site de la DDT Ardèche : <http://www.ardèche.gouv.fr>
- Site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Natura-2000-2414.html>
- Site de la Commission européenne - page Natura 2000 : http://ec.europa.eu/environment/natur/natura2000/index_en.htm
- Site de l'ATEN : <http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000>

PETIT LEXIQUE POUR BIEN SE COMPRENDRE

Un habitat naturel, ou semi-naturel, est un milieu de vie défini par des conditions particulières de climat et de sol, et caractérisé par la présence de certaines espèces animales et végétales. Il peut par exemple s'agir d'un grand type de milieu (un fleuve) ou de milieux plus restreints (végétations de falaises, pelouses sur dôme rocheux, tourbières de pentes, etc.).

Un habitat d'espèce est un milieu où vit une espèce étudiée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique.

Une espèce est un groupe de plantes ou d'animaux qui possède des caractères communs les distinguant des autres plantes ou des autres animaux. Les espèces sont classées en genres, puis en familles.

Les habitats ou les espèces listés dans les directives « Habitats » et « Oiseaux » sont nommés habitats ou espèces d'intérêt communautaire ; ils méritent toute notre attention au titre de Natura 2000. Parmi ceux-ci, certains sont particulièrement rares ou vulnérables : ce sont des habitats ou espèces prioritaires.

ZPS : Zone de Protection Spéciale. Site désigné au titre de la Directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats.

ZSC : Zone Spéciale de Conservation. Site désigné au titre de la directive « Habitats, faune, flore ». Elle vise au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, semi-naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire (sauf oiseaux).

Structure animatrice : structure qui élabore et met en œuvre le Document d'objectifs. La commune de Le Pouzin est la structure animatrice de l'élaboration du Docob du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».

QUI CONTACTER ?

Mairie de Le Pouzin
Président du Comité de pilotage,
M. Alain MARTIN,
Maire de Le Pouzin.
Chargé de mission Natura 2000 :
Marie Groszard
1, avenue Marcel Nicolas BP6
07150 LE POUZIN
Tél. : 04 75 63 81 48
Fax : 04 75 63 95 25
Portable : 06 31 02 48 04
Courriel : marie@lepouzin.fr

Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche
Service Environnement
Unité patrimoine naturel
2, place des mobiles BP 033
07006 PRIVAS CEDEX
Tél. : 04 75 66 70 67
Portable : 06 78 31 91 66



Site Natura 2000 B25
Rompon-Ouvèze-Payre (FR 8201669)
Portrait écologique et socio-économique

Lettre Natura 2000 n°7
Février 2015



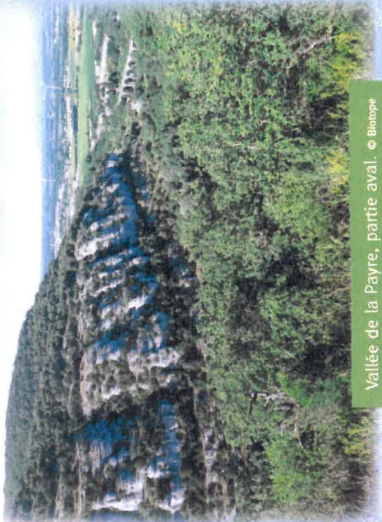
ÉDITORIAL

Les habitats et les espèces qui nous entourent constituent un patrimoine naturel d'une grande richesse. La démarche Natura 2000 représente un outil crucial pour le maintien, voire la restauration de ce patrimoine à l'échelle européenne.

Le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est l'un des 24 sites existant sur le département de l'Ardèche. Ce site, animé par la commune de Le Pouzin depuis 2009, est en phase d'élaboration du Document d'objectifs. Cette démarche, réalisée en concertation avec les acteurs locaux, vise à impulser une gestion des habitats naturels, semi-naturels, espèces et habitats d'espèces en adéquation avec les activités économiques, sociales et culturelles de notre territoire.

Je vous invite à venir découvrir à travers cette lettre d'information les richesses écologiques que recèle notre territoire, la démarche Natura 2000 et l'état d'avancement de la rédaction du Document d'objectifs. Bonne lecture à tous.

Alain MARTIN
Maire de la commune de Le Pouzin et président du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».



Vallée de la Payre, partie aval. © Biotope



Blagone, Le Pouzin



Barbeau méridional, Le Pouzin

NATURA 2000 ?

C'est un réseau de sites désignés pour favoriser le maintien de la biodiversité et la pérennité des milieux naturels, semi-naturels et des espèces remarquables sur l'ensemble des pays européens. Natura 2000 se différencie d'autres politiques de protection de la nature par sa volonté de prendre en compte les réalités et les besoins économiques, sociaux et culturels locaux.

En bref, le réseau Natura 2000 c'est :

- Un projet des États membres de l'Union européenne ;
- Un réseau de sites en faveur de la diversité biologique ;
- Des milieux naturels et des espèces animales et/ou végétales rares à préserver ;
- Deux textes fondateurs : les Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » ;
- Pour chaque site français, la réalisation d'un plan de gestion en concertation avec les acteurs locaux ; le Document d'objectifs (le Docob).

QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU

DOCUMENT D'OBJECTIFS ?

Le document d'objectifs (Docob) est le plan de gestion d'un site Natura 2000. C'est une spécificité française : chaque site Natura 2000 en France possède ou possèdera bientôt son Docob. Sa finalité est de maintenir, voire de restaurer, les habitats naturels, semi-naturels et les espèces d'intérêt communautaire pour lequel il a été désigné. Il propose des actions de gestion du territoire, de communication et sensibilisation, de même que l'accroissement des connaissances en faveur de la biodiversité. La mise en œuvre des actions est proposée aux acteurs locaux qui pourront volontairement s'engager. Des aides financières sont allouées à ceux qui s'engagent.

QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU



Ecrevisse à pattes blanches, Le Pouzin